REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE BONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026103-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-103

L'an deux mille vingt six
Le quatre novembre
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 28 octobre 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Laëtitia BRUNET, M. Thierry DEBORNES, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, Mme Anabelle GOISQUE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Carole ARVIS COMBIER (Pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), M. Jérôme LAMBERSEND (Pouvoir à M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (Pouvoir à M. Jérémy BESNEAU), M. Guillaume LE CAR (Pouvoir à Mme Laëtitia BRUNET), Mme Odile VIX (Pouvoir à Mme Karen TAPPAZ, M. Alexis VIDONNE (Pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet : Garage communal de Morat - Bail de location

M. le Maire expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières de la commune ;
Vu la délibération 2026-102 du 4 novembre 2026 fixant les tarifs applicables aux locaux communaux, notamment le tarif de 3 €/m² pour les remises sans réseaux situées hors centre-bourg ;
Considérant que la commune souhaite mettre en location le garage communal situé route de Morat, d'une superficie de 20 m² ;
Considérant que ce local n'est raccordé à aucun réseau et est dépourvu de tout mobilier ou équipement ;
Considérant que le tarif applicable permet de fixer le loyer à 60 € par mois, soit 720 € par an,

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le principe de la mise en location du garage communal situé route de Morat, d'une superficie de 20 m², sous réserve de la confirmation de son appartenance au domaine privé communal ;
- **DE FIXER** le loyer mensuel à 60 €, correspondant au tarif de 3 €/m² applicable aux remises sans réseaux situées hors centre-bourg, soit un montant annuel de 720 € ;
- **DE PREVOIR** que la location sera formalisée par un bail précisant notamment

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026103-DE

la destination du local, les obligations du locataire, les conditions de paiement du loyer, l'entretien des lieux et les modalités de résiliation ;
Le local ne pourra pas être utilisé à des fins d'habitation.

- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant légal, à signer le bail de location ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER